

État de la situation concernant la liste des personnes que les parties souhaitent voir comparaître à l’audience au cours du premier procès (établie sur la base des informations reçues par la juriste hors-classe de la Chambre pendant ou immédiatement après la réunion de mise en état)

សាធារណៈ / Public

1. Diminution proposée du nombre de personnes figurant sur la liste partielle établie par la Chambre des témoins, experts et parties civiles devant être entendus au cours du premier procès dans le cadre du dossier n° 002 (Doc. n° E131/1.1)

Sur les 15 personnes mentionnées au paragraphe 5 du mémorandum informant les parties de l’organisation de la réunion de mise en état (Doc. n° E218) et dont la Chambre estime que la déposition au procès n’est pas nécessaire ou pourrait être reportée :

- Les co-procureurs sont d’avis que la comparution de six d’entre elles à l’audience demeure nécessaire (il s’agit de TCW-320, TCW-475, TCCP-186, TCCP-142, TCW-548 et TCW-796) ;
- les co-avocats principaux pour les parties civiles, en plus de souscrire à la demande des co-procureurs de maintenir la déposition des parties civiles TCCP-142 et TCCP-186 à l’audience, préconisent le maintien de la comparution au procès d’une autre personne parmi les 15 recensées par la Chambre (TCCP-178) ainsi que d’une partie civile supplémentaire qui figurait sur une précédente liste de témoins (TCCP-94)
- la Défense de KHIEU Samphan estime quant à elle qu’il y a bien lieu de faire citer à comparaître quatre personnes parmi les 15 recensées par la Chambre, en plus de celles dont l’audition est également jugée nécessaire par les co-procureurs ou les co-avocats principaux (TCW-620, TCW-679, TCW-475 et TCW-707).

L’annulation ou le report de l’audition des [cinq] témoins suivants, toujours parmi les 15 personnes mentionnées au paragraphe 5 du mémorandum relatif à l’organisation de la réunion de mise en état, n’a pas donné lieu à la moindre objection de la part des parties : TCW-638, TCW-354, TCW-780, TCW-234 et TCW-645.

Il est à noter que le témoin TCW-536 a été omis par inadvertance du paragraphe 5 du mémorandum relatif à l’organisation de la réunion de mise en état. La Chambre propose à présent de renoncer à entendre ce témoin par rapport aux catégories de faits objet de la phase actuelle du procès ou à tout le moins de reporter son audition. Ce témoin pourrait en revanche être cité à comparaître au cours de la phase consacrée aux déplacements de population. Les co-procureurs souhaitent que la comparution au procès de ce témoin soit maintenue, tandis que la Défense de KHIEU Samphan ne demande à ce qu’il soit entendu à l’audience que s’il devait être accepté que son ouvrage cité dans les notes de bas de page de la Décision de renvoi puisse être produit aux débats en tant qu’élément de preuve.

ឯកសារទទួល	
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/date de reception):	
..... ០៤ / ១០ / ២០១២	
ម៉ោង (Time/Heure) :	
..... 15 : 00	
បុគ្គលិកទទួលខុសត្រូវ / Case File Officer / Agent chargé	
..... UCH ARUN	

2. Invitation faite aux parties de retirer d'autres personnes encore de la liste partielle des témoins, experts et parties civiles pour le premier procès (Doc. n° E131/1.1)

- Les co-procureurs estiment qu'il n'est pas nécessaire d'entendre au procès les témoins TCW-91, TCW-326, TCW-126, TCW-724 et TCW-794, ni la partie civile TCCP-94 (les co-avocats principaux estimant quant à eux que la comparution de TCCP-94 continue à se justifier).
- La Défense de IENG Sary propose que les experts TCE-65 et TCE-80 ne soient pas cités à comparaître à l'audience (alors que les co-procureurs et les co-avocats principaux estiment qu'il y a toujours lieu de les entendre tous les deux, et que la Défense de KHIEU Samphan continue à vouloir voir comparaître TCE-65).

3. Proposition des co-procureurs d'ajouter sept autres personnes à la liste n° E131/1.1

Il s'agit des témoins TCW-505, TCW-754, TCW-100, TCW-720, TCW-781 et TCW-164 ainsi que de l'expert TCE-33 (toutes ou certaines des équipes de Défense y sont opposées).

4. Personnes proposées par les parties pour venir déposer lors de l'examen des phases I et II de déplacement de population

- Les co-procureurs proposent 15 personnes pour la phase I de déplacement de population (TCCP-64, TCW-690, TCW-458, TCW-565, TCW-701, TCW-43, TCW-161, TCCP-25, TCCP-89, TCCP-138, TCW-362, TCW-356, TCW-253, TCW-507 et TCW-247) et six personnes pour la phase II de déplacement de population (TCW-285, TCW-661, TCCP-169, TCCP-45, TCCP-1 et TCW-714) (voir Doc. n° E218/2).
- Les co-avocats principaux proposent, en tout, 37 personnes, dont les parties civiles et témoins suivants qui figurent sur une liste prioritaire : TCCP-187, TCCP-9, TCCP-35, TCCP-59, TCCP-54, TCCP-62, TCCP-82, TCCP-105, TCCP-108, TCW-527, TCCP-116, TCCP-117, TCCP-150, TCW-674, TCCP-188 et TCCP-170. Les vingt et une personnes restantes sont mentionnées sur une liste supplémentaire.
- La Défense de NUON Chea propose les témoins et l'expert suivants : TCW-62, TCW-204, TCW-92, TCW-139, TCW-213, TCW-223, TCW-230, TCW-258, TCW-342, TCW-497, TCW-509, TCW-539, TCW-624, TCW-628, TCW-643 et TCE-74.
- Les équipes de Défense de IENG Sary et de KHIEU Samphan ne demandent la comparution d'aucune autre personne par rapport à ces deux catégories de faits.

5. Personnes autres que celles figurant déjà sur la liste n° E131/1.1 et dont les équipes de Défense estiment que la comparution au procès est nécessaire pour réfuter les allégations portées contre les Accusés (par. 12 du mémorandum relatif à l'organisation de la réunion de mise en état).

- La Défense de IENG Sary : TCW-243 et TCW-292.
- La Défense de KHIEU Samphan : TCW-384, TCW-570, TCW-681, TCW-663, TCW-673 et TCW-665.
- La Défense de NUON Chea : TCW-85, TCE-33, TCW-676, TCE-20, TCE-23, TCE-24, TCE-28, TCE-40, TCE-56, TCE-75, TCW-301, TCW-389, TCW-126 (au sujet de

la responsabilité de subordonnés et pour contester des témoignages à charge) et TCW-122,TCW-371,TCW-572, TCW-625, TCW-656, TCW-74, TCW-305, TCW-442, TCW-477, TCE-10, TCW-220, TCW-222,TCW-266, TCW-311, TCW-430, TCW-446, TCW-559, TCW-768, TCW-769, TCW-791 (au sujet de faits sous-jacents des crimes reprochés comme le rôle joué par le Vietnam et les États-Unis et la situation au Cambodge avant 1975).

La Défense de NUON Chea souhaite en outre voir déposer à l'audience les personnes suivantes à propos de questions ne portant pas sur le rôle joué par l'Accusé sous le régime du KD : TCW-7, TCW-206, TCW-212, Christophe Peschoux (ce dernier ne figurait pas sur la liste initiale de la Défense.), TCW-511, TCW-243, TCW-292, TCW-494, TCW-649, TCW-248, TCW-658, TCW-317, TCW-353, TCW-524, TCW-86, TCW-108, TCW-541, TCW-630, TCW-792, TCW-57, TCW-132, TCW-530, TCW-704, TCW-731, TCW-274, TCW-383,TCW-513, TCW-568, Laurent Kasper-Ansermet (ce dernier ne figurait pas sur la liste initiale de la Défense.), TCW-30, TCW-533, TCW-575, TCW-58 (procès équitable, indépendance des juges) et TCW-25, TCW-31, TCW-61,TCE-33, TCW-383,TCE-78, TCW-736,TCW-558,TCE-1,TCE-19, TCE-39, TCE-42, TCE-77 (équité de l'instruction)

La Défense de KHIEU Samphan appuie la demande de la Défense de NUON Chea d'entendre la déposition au procès des témoins TCW-511 et TCW-31.

6. *Personnes que les co-procureurs veulent faire citer à comparaître pour venir déposer à propos des sites de crimes supplémentaires visés dans leur demande d'étendre la portée du premier procès*

- S'agissant du district 12 : TCW-386, TCW-162, TCW-160, TCW-422, TCW-651 et TCW-298 ;
- S'agissant du site de Toul Po Chrey : TCW-752 et TCW-389 ;
- S'agissant de S-21 : TCW-540, TCW-698, TCW-232, TCCP-21 et TCW-281.

7. *Personnes que les autres parties souhaiteraient faire citer à comparaître s'il était fait droit à la demande des co-procureurs visant à étendre la portée du premier procès*

- Les co-avocats principaux : D22/2062 et D22/2076 (site de Toul Po Chrey).
- La Défense de IENG Sary : elle n'a proposé aucune personne, que ce soit à la réunion de mise en état ou ultérieurement.
- La Défense de KHIEU Samphan : elle n'a fait mention d'aucune personne à la réunion de mise en état ou ultérieurement, mais elle a fait part de son intention de contester l'élargissement proposé de la portée du procès, de s'opposer à l'admission en tant qu'éléments de preuve de documents qui seraient proposés aux fins de versement aux débats s'il devait être fait droit en tout ou en partie à cette demande d'élargir le cadre du procès, et elle n'exclut pas de demander que certains témoins soient rappelés à la barre si la portée du procès devait finalement être élargie.
- La Défense de NUON Chea : TCW-49, TCW-53, TCW-115, TCW-88, TCW-118, TCW-125, TCW-140, TCW-232, TCW-290, TCW-316, TCW-348, TCW-367, TCW-379, TCW-405, TCW-410, TCW-441, TCW-470, TCW-474, TCW-479, TCW-491, TCW-499, TCW-512, TCW-523, TCW-540, TCW-598, TCW-632, TCW-655, TCW-698TCCP-21, TCCP-22 et TCCP-93 (S-21)

8. Témoins de personnalité proposés

- La Défense de KHIEU Samphan : TCW-277, TCW-673, TCW-84, TCW-665, et TCW-742.
- Les équipes de Défense de NUON Chea et de IENG Sary : communiqueront ces informations dans les meilleurs délais.